

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
15 mars 2022

Date d'affichage
15 mars 2022

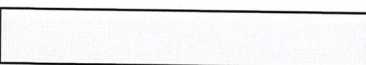
Objet de la Délibération

**Contrat de maintenance
informatique : annule et
remplace**

N°12.2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le vingt-deux mars à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET

Représenté : David LE GUEN par Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'avoir un contrat de maintenance informatique pour le SIVOM, la mairie de la Grave et la mairie de Villar d'Arène.

Le contrat a pour objet l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement des équipements matériels et immatériels.

Il rappelle que le conseil syndical, par délibération 5.2022 en date du 17/02/2022, a approuvé le contrat de maintenance informatique et que cette délibération a fait l'objet d'une remarque du contrôle de légalité en ce sens que dans l'article 9 sur la durée du contrat, le nombre de reconduction n'a pas été précisé.

Monsieur le Président présente le contrat corrigé limitant le nombre de reconduction à 2.

Il demande l'autorisation de signer le contrat correspondant.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Autorisent le président à signer le contrat correspondant (annexé à la présente délibération).

- Autorisent le règlement des factures correspondantes.

- Disent que cette délibération annule et remplace la délibération 5.2022 en date du 17/02/2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



AR Prefecture

005-240500264-20220322-12_2022-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022